commune de
Cires-lès-Mello

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026- 54

OBJET:

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CIRES-LES-MELLO AU SEIN DES COLLEGES DE COMPETENCES DU SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT (SMOTHD) SUITE A LA MODIFICATION N°10 DES STATUTS.

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

Etaient présents :
Fabien DELVALLET,
Maire,

Florence GALLET, Thomas BERTRAND, Ingrid TUQUET, Cyril PENZA, Caroline MARTIN, Christopher SOUFFLARD, Virginie BAUDSON
Adjoints au maire,

Raymond KNEPPER, Patrick LARTAUD, Pierre-Marie HAGUET, Sandrine CECCARELLO, Christophe DELLAVITE, Laure ROUX, Babo BABAKWANZA, Amandine CARON, Alison JOUSSELIN, Mehdi BENAHMED, Stéphane GENNARINO, Claude FILIPPI,
Conseillers municipaux.

Étaient représentés : Nadia RODEZE (pouvoir à Fabien DELVALLET), Audrey BRIAND-LUCAS (pouvoir à Ingrid TUQUET), Sandrine GRESSIER (pouvoir à Amadine CARON), Aurélie MERLINAT (pouvoir à Claude FILLIPPI), Morgane LE CLEGUEREC (pouvoir à Stéphane GENNARINO), Alicia BAUER (pouvoir à Pierre-Marie HAGUET)

Etait absent : Ronald GEORGES (arrivé à 21 heures)

Secrétaire de séance : Laure ROUX

Date de convocation : 29/09/2026
Date de l'affichage : 01/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 26

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts mis à jour du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), et notamment son article 7 relatif au Comité syndical et à la composition des collèges par compétence ;

Vu l'adhésion de la commune de Cires-lès-Mello aux compétences « réseau fibre optique », « vidéoprotection » et « ENT 1er degré » du SMOTHD ;

Considérant que la commune est déjà représentée pour le collège « réseau fibre optique » par Monsieur Fabien Delvallet et Monsieur Cyril Penza ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein des collèges « vidéoprotection » et « ENT 1er degré » à la suite de la mise à jour des statuts du SMOTHD ;

Après en avoir délibéré à **la majorité (5 contre)**, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** les représentants de la commune de Cires-lès-Mello au sein du collège « **Vidéoprotection** » du SMOTHD :
 - Titulaire : Virginie BAUDSON
 - Suppléant : Raymond KNEPPER

- **DÉSIGNE** les représentants de la commune de Cires-lès-Mello au sein du collège « **ENT 1er degré** » / Usages numériques du SMOTHD :
 - Titulaire : Thomas BERTRAND
 - Suppléant : Christophe DELLAVITE

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Fait, délibéré, le 5/10/2026
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Laure ROUX

Le maire de Cires-lès-Mello,

Fabien DELVALLET
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture
Et de la publication le

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ